

SCoT**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE****2. Document d'orientation et d'objectifs - DOO**

Annexe 1 : Carte de la trame verte et bleue (TVB)

LES RÉSERVOIRS

- Objectif 12 : Protéger les réservoirs de biodiversité terrestres
- Objectif 133 : Concilier préservation écologique et maîtrise des activités humaines en mer ou à l'interface terre-mer
- Objectif 20 : Assurer la valorisation et la préservation des cours d'eau

CONTEXTE

- Espace à dominante agricole et naturelle
- Périmètre PNR
- Limites communales

Principales infrastructures linéaires

- route à 2x2 voies
- autre route > 5000 v/jour
- voie fermée à 2 voies

CONTEXTE HORS PAYS DES COMMUNAUTES DE SAINT-MALO

- Cours d'eau principaux
- Réservoirs de biodiversité (zonage environnemental de protection forte, cœur de biodiversité PNR et boisement supérieur à 20 ha)
- Milieu boisé
- Enveloppe urbaine

**LES ZONES DE PERMEABILITÉ**

- Objectif 13 : Zones de perméabilité écologique forte à conserver
- Objectif 15 : Zones de perméabilité écologique à renforcer
- Objectif 16 : Principes de connexion à renforcer (secteurs prioritaires de remaillage biologique)

LES RUPTURES

- ▲ Objectif 21 : Favoriser la restauration de la continuité écologique des cours d'eau / localisation des obstacles perpendiculaires aux cours d'eau
- Objectif 17 : Franchissement écologique à améliorer (ruptures majeures)
- Objectif 17 : Franchissement écologique à améliorer (ruptures secondaires)

Projet approuvé le 19 décembre 2025

